Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 19/02/2025

AUCHAN RETAIL SERVICES AUCHAN rappelle M126 / AUCHAN TERROIR MORBIER AOP 250G



- Noms des modèles ou références concernés : **M126 / AUCHAN TERROIR MORBIER AOP 250G**
- Marque : **AUCHAN**
- **Lot 358 Date de durabilité minimale 06/02/2025**
 Lot 362 Date de durabilité minimale 10/02/2025
 Lot 365 Date de durabilité minimale 13/02/2025
 Lot 366 Date de durabilité minimale 14/02/2025
 Lot 002 Date de durabilité minimale 16/02/2025
 Lot 003 Date de durabilité minimale 17/02/2025
 Lot 006 Date de durabilité minimale 20/02/2025
 Lot 007 Date de durabilité minimale 20/02/2025
 Lot 010 Date de durabilité minimale 24/02/2025
 Lot 013 Date de durabilité minimale 27/02/2025
 Lot 014 Date de durabilité minimale 27/02/2025
- Date début/fin de commercialisation : **du 26/12/2024 au 19/02/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 25.155.001 CE**
- Informations complémentaires : **Ce produit a été vendu au rayon libre service du 26/12/2024 au 19/02/2025 inclus.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Toutes les enseignes commercialisant des produits à marque Auchan**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **E. Coli STEC**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli shiga toxinogène (STEC)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les Escherichia coli shiga toxinogène (STEC) peuvent entraîner dans la semaine qui suit la consommation de produits contaminés, des diarrhées parfois sanglantes, des douleurs abdominales et des vomissements, accompagnés ou non de fièvre. Ces symptômes peuvent être suivis (5 à 8% des cas) de complications rénales sévères, principalement chez les enfants. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation ainsi que le lieu et la date d'achat. En l'absence de symptôme dans les 15 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. D'une façon générale, les autorités sanitaires rappellent que par précaution pour les populations plus sensibles comme les enfants, les personnes âgées ou immunodéprimées, les femmes enceintes, il est recommandé de cuire à cœur (70°C) les viandes hachées et les produits à base de viande hachée. Il faut également éviter la consommation de lait cru et de produits au lait cru. Il faut préférer les fromages à pâte pressée cuite (type Emmental, Comté, etc.), les fromages fondus à tartiner et les fromages au lait pasteurisé. Il faut éviter également la consommation de produits crus ou insuffisamment cuits à base de farine (pâtes à cookies, pâtes à pizza ...). Les végétaux devraient être lavés soigneusement ou épluchés ou cuits avant d'être consommés.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 21 mars 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0381620629**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre